



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à vingt heures quatre minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

<b>Date convocation :</b> 02.04.2026
<b>Affichage :</b> 02.04.2026
<b>Nombre de Conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 15

**Etaient présents :**

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Christophe KONRATH, Sandra CHERREY, Cédric GUILLAUME, Julien WALZER, Amélie MOLENAT, Matéo SCHUBNEL, SCHERMESSE Chloé, LUCAS Aline, LAU Eric, AUDOIN Sophie

**Excusé(s) :**

Eric BAEDER pouvoir donné à Angelo ROMANO

**Secrétaire de séance :**

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026\_42  
**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE 5  
DU HAUT-RHIN (GIC5)**

La faune sauvage a des unités de population bien souvent supérieures au territoire de chasse ou à la commune. Il est donc indispensable de concevoir une gestion à une échelle territoriale cohérente, en rapport avec la biologie de l'espèce considérée.

C'est l'objet des groupements de gestion cynégétique, qui regroupent dans une gestion commune et contractuelle des territoires de chasse voisins, quel que soit leur statut juridique (privé, communal, Associations Communales de Chasses Agrées, etc..). Ces groupements ont une forme associative de type loi 1901.

Le GIC permet de faciliter la communication et rassemble les chasseurs autour d'un projet commun afin de prendre des décisions constructives.

La commune de Griesbach-au-Val dépend du GIC 5 du Haut-Rhin qui regroupe les communes d'Ammerschwihr, Gunsbach, Katzenthal, Kaysersberg 1 et 3, Labaroche, Lapoutroie (1, 2 et 5), Le Bonhomme (2 et 3), Niedermorschwihr, Orbey, Orbey D1, Orbey D2, Soultzbach-les-Bains, Turckheim, Walbach, Wasserbourg, Wihr-au-Val et Zimmerbach.

La commune de Griesbach-au-Val est représentée par deux délégués.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'élection des délégués.

**DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE :**

Candidat déclaré :

**- Monsieur LAU Eric**

Envoyé en préfecture le 11/04/2026

Reçu en préfecture le 11/04/2026

Publié le

ID : 068-216801092-20260407-DCM26\_42-DE



Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Monsieur LAU Eric** est nommé en tant que **DELEGUE TITULAIRE** de la commune de Griesbach-au-Val au sein du Groupement d'Intérêt Cynégétique 5 du Haut-Rhin (GIC5).

**DESIGNATION DU DELEGUE SUPPLEANT :**

Candidat déclaré :

**- Monsieur WALZER Julien**

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Monsieur WALZER Julien** est nommé en tant que **DELEGUE SUPPLEANT** de la commune de Griesbach-au-Val au sein du Groupement d'Intérêt Cynégétique 5 du Haut-Rhin (GIC5).

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.5211-7 et L.5721-2 ;

CONSIDERANT que la Commune de Griesbach-au-Val dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Groupement d'Intérêt Cynégétique 5 du Haut-Rhin (GIC5)

APRES AVOIR PROCÉDÉ A L'ELECTION DANS LES FORMES ET CONDITIONS PREVUES PAR LES TEXTES,  
à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- De ne pas procéder par scrutin secret ;
- De désigner **Monsieur LAU Eric**, délégué titulaire et **Monsieur WALZER Julien**, délégué suppléant de la commune de Griesbach-au-Val au sein du Groupement d'Intérêt Cynégétique 5 du Haut-Rhin (GIC5).

Fait à Griesbach-au-Val, le 10/04/2026  
Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le Maire,



Angelo ROMANO

La secrétaire de séance,



Séverine DAO

Commune de Griesbach-au-Val

Délibération n°2026\_42

Le maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu :

- de sa transmission au représentant de l'Etat le 11/04/2026
- et de leur publication le 11/04/2026

**Délais et voies de recours :** la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg.